



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES,**

VU le code de l'Education, notamment l'article D 511-63 et suivants ;

VU le décret n° 2017-642 du 26 avril 2017 relatif à la parité entre les hommes et les femmes parmi les représentants des lycéens aux conseils académiques de la vie lycéenne ;

VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la composition du conseil académique de la vie lycéenne ;

VU la circulaire n° 2018-098 du 20 Août 2018 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne ;

VU les résultats du scrutin du 27 novembre 2018 pour désigner les représentants des lycéens au conseil académique de la vie lycéenne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le conseil académique de la vie lycéenne est composé comme suit :

PRESIDENTE : Madame la Rectrice

REPRESENTANTS DES ELEVES

**COLLEGE ELECTORAL DES LYCEES D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ET
DES LYCEES POLYVALENTS**

BASSIN	SEXE	TITULAIRE	1 ^{er} SUPPLEANT	2 nd SUPPLEANT	ETABLISSEMENT
St-Quentin- Chauny	F	PERDU Ambre	WEBER Gabrielle	GUILMONT Valentine	Lycée Gay Lussac CHAUNY
	M	THEROUANNE Paulin	BELAMRID Anas	BIGOT Alexandre	Lycée Gay Lussac CHAUNY

2/5

Sud-Aisne	F	QUESADA Louise	WINTREBERT Zoé	RONDEAUX Léa	Lycée européen VILLERS-COTTERETS
	M	MUSCIANESE Enzo	PESENTI Thomas	HIBLOT Gaëtan	Lycée européen VILLERS-COTTERETS
Oise Orientale	F	BARTHELEMY Claire	BAVOUZET Mathilde	ESTEVEZ Meghan	Lycées Pierre d'Ailly et Mireille Grenet COMPIEGNE
	M	MACHADO Antoine	LIGNEREUX Valentin	SZUWALSKI Thomas	Lycée Pierre d'Ailly COMPIEGNE
Oise Centrale	F	CHOCOLATL VAZQUEZ Thalia	NGOUAKAMABE Sergie Kethia		Lycée Jules Uhry CREIL
	M	MANUEL Seerdorf	LOUAHDI Amar		Lycée Jules Uhry CREIL
Oise-Occidentale	F	BOSSART Bertille	LEDAY Gwenaëlle		Lycée François Truffaut BEAUVAIS
	M	DELAFORGE Alix	LEROY Esteban		Lycée François Truffaut BEAUVAIS
Amiens Nord	F	MEHDADA Safaa	BOURGOIS Manon		Lycée La Hotoie AMIENS
	M	KIBONGE Sacha	JANTZEN Auguste		Lycée La Hotoie AMIENS
Santerre Somme	F	BAUCHARD Alicia	LEMPEREUR Lisa	ELVETUS Jennifer	Lycée Pierre Mendes France PERONNE et Jean Racine MONTDIDIER
	M	RADIGUET Richard	DENEUX Clément	REGNIER Nathan	Lycée Jean Racine MONTDIDIER
Picardie-Maritime	F	JOSSE Maëlle	FOURNIER Charline	PRIEZ Axelle	Lycée Boucher de Perthes ABBEVILLE
	M	LAIGNIEZ Achille	CAGNY David	MERY DE MONTIGNY Jacques	Lycée Boucher de Perthes ABBEVILLE

COLLEGE ELECTORAL DES ECOLES REGIONALES DU SECOND DEGRE

BASSIN	SEXE	TITULAIRE	1 ^{er} SUPPLEANT	2 nd SUPPLEANT	ETABLISSEMENT
EREA	F	PECHON Mathylde	LECLERE Adeline	BERNA Cindy	EREA de SAINT-QUENTIN
	M	PACHECO Lucas	DATHY Thomas	PACHECO Valentin	EREA de SAINT-QUENTIN

COLLEGE ELECTORAL DES LYCEES PROFESSIONNELS

BASSIN	SEXE	TITULAIRE	1 ^{er} SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT	ETABLISSEMENT
Département de l'Aisne	F	MAHFOUD Anaïs	WOCHOL Manon	DE LA GRAND'ANNE Morgane	LP Jean Monnet LA FERRE
	M	HAGARD Pierre	ZAGOZDA Alexis	DEGALET Nathan	LP Jean Monnet LA FERRE
Département de la Somme	F	MEDKOUR Camille	THIEBAULT--BERRIAHI Chloé	HOUDANT Angéline	LP Boucher de Perthes ABBEVILLE
	M	BIGET Benjamin	CHEVALIER Marvyn	JACQUES Lucas	LP Boucher de Perthes ABBEVILLE

REPRESENTANTS DE L'EDUCATION NATIONALE

- * **Monsieur l'inspecteur d'académie**
directeur académique des services de l'Education nationale de l'**AISNE**,
- * **Monsieur l'inspecteur d'académie**
directeur académique des services de l'Education nationale de l'**OISE**,
- * **Monsieur l'Inspecteur d'académie**
directeur académique des services de l'Education nationale de la **SOMME**,
- * **Monsieur Olivier LHERMITTE**, conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire,
- * **Monsieur Pierre LEVEL**, IA-IPR EVS,

4/5

- * **Madame Isabelle FERRERA**, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne,
- * **Monsieur Michel DESACHY**
proviseur du lycée professionnel Romain-Rolland à AMIENS,
- * **Madame Françoise OULD SIDI FALL**
proviseure du lycée Jean Monnet CREPY EN VALOIS,
- * **Monsieur Christophe GEORGES**
proviseur du lycée Pierre-de-la-Ramée SAINT-QUENTIN,
- * **Monsieur Guillaume JACQUIN**
C.P.E. au lycée Gay Lussac de CHAUNY,
- * **Madame Céline ALIX**
C.P.E. au lycée Pierre Méchain à LAON,
- * **Madame Véronique FOURDRINIER**
C.P.E. au lycée Boucher de Perthes à ABBEVILLE,
- * **Madame Isabelle CLOU-MENESSART**
professeur au lycée Marie Curie, NOGENT-SUR-OISE,
- * **Madame Lydie BOCHET**
cheffe du service académique de l'information et de l'orientation (C.S.A.I.O.) ou son représentant,
- * **Madame Christèle DINGEON**
conseillère technique de service social

CONSEILLER TECHNIQUE DE LA RECTRICE

- * **Monsieur Bertrand BOULLENGER**
Directeur du service régional de l'UNSS d'AMIENS,

REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

- * **Monsieur le président** du conseil régional des HAUTS-DE-FRANCE ou son représentant

REPRESENTANT DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

- * **Monsieur le directeur** régional des affaires culturelles ou son représentant

REPRESENTANT DE LA JEUNESSE ET SPORTS

- * **MONSIEUR André BOUVET**
direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant



REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

5/5

* **Madame Ghislaine LEFEBVRE**

fédération de parents d'élèves F.C.P.E.,

* un représentant de la fédération de parents d'élèves P.E.E.P. (non connu à ce jour)

ARTICLE 2 : La composition du conseil académique de la vie lycéenne est valable jusqu'au renouvellement des représentants des élèves prévu en novembre 2020.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 6 décembre 2018

SIGNÉ

Béatrice CORMIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES,**

VU le code de l'Education, notamment l'article D 511-63 et suivants ;

VU le décret n° 2017-642 du 26 avril 2017 relatif à la parité entre les hommes et les femmes parmi les représentants des lycéens aux conseils académiques de la vie lycéenne ;

VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la composition du conseil académique de la vie lycéenne ;

VU L'arrêté rectoral du 6 décembre 2018 relatif à la composition du conseil académique de la vie lycéenne ;

VU la circulaire n° 2018-098 du 20 Août 2018 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne.

ARRETE

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté rectoral du 6 décembre 2018 relatif à la composition du conseil académique de la vie lycéenne est complété comme suit :

Représentants des parents d'élèves :

A la place de : « un représentant de la fédération de parents d'élèves P.E.E.P. (non connu à ce jour) lire :

* **Madame Christelle HOUZE**
fédération de parents d'élèves P.E.E.P.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 12 décembre 2018

SIGNÉ

Béatrice CORMIER